

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04211

Numéro SIREN : 533 801 098

Nom ou dénomination : MARTEL GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 24/01/2019 sous le numéro de dépôt A2019/003093

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **DE LYON**

A2019/003093

Dénomination : MARTEL GROUPE

Adresse : 26 Rue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord 69720 SAINT-LAURENT-
DE-MURE

N° de gestion : 2011B04211

N° d'identification : 533801098

N° de dépôt : A2019/003093

Date du dépôt : 24/01/2019

Pièce : Rapport du commissaire aux apports du 24/01/2019 RAAP



5200819



5200819



BF AUDIT
PARTENAIRES
SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- COMMISSARIAT AUX COMPTES
- AUDIT CONTRACTUEL
- AUDIT ACQUISITION/CESSION

MARTEL GROUPE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2.745.384 €uros

26, Rue des Combattants d'Afrique du Nord
69720 ST LAURENT DE MURE

RCS DE LYON 533 801 098

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA VALEUR DES APPORTS DE TITRES

DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES EFFECTUES
PAR MESSIEURS WILFRIED MARTEL, LIONEL MARTEL
ET FABRICE MARTEL

ACQUISITION
CONSEIL
AUDIT



Sommaire

1.	PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS	4
1.1	Contexte de l'opération	4
1.2	Présentation des parties en présence	4
1.2.1	Personnes physiques réalisant l'apport.....	4
1.2.2	Société bénéficiaire de l'apport	5
1.2.3	Société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES dont les titres sont apportés.....	5
1.3	Description de l'opération.....	6
1.3.1	Caractéristiques essentielles de l'apport.....	6
1.3.2	Aspects fiscaux et juridiques	6
1.3.3	Conditions suspensives	7
1.3.4	Rémunération des apports.....	7
1.4	Présentation de l'apport	7
1.4.1	Méthode d'évaluation retenue	7
1.4.2	Description et évaluation de l'apport	7
2.	DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS	8
2.1	Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports.....	8
2.2	Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable	8
2.3	Réalité de l'apport.....	9
2.4	Appréciation de la valeur de l'apport	9
2.4.1	Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation	9
2.4.2	Détermination de la valeur d'apport par les parties	9
2.4.3	Valorisation de la SARL DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES.....	9
3.	SYNTHESE ET POINTS CLES.....	10
3.1	Diligences mises en œuvre	10
3.2	Eléments essentiels ayant une incidence sur la valeur	10
4.	CONCLUSION.....	10



Aux Associés de la société MARTEL GROUPE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des Associés en date du 18 janvier 2019, concernant l'apport en nature de 420 parts sociales de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES réalisé par Messieurs Wilfried MARTEL, Lionel MARTEL et Fabrice MARTEL au profit de la société MARTEL GROUPE, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le traité d'apport de titres sociaux de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES à la société MARTEL GROUPE. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

- Présentation de l'opération et description des apports,
- Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports,
- Synthèse et points clés,
- Conclusion.



1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres sociaux de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES envisagé par Messieurs Wilfried MARTEL, Lionel MARTEL et Fabrice MARTEL s'inscrit dans le cadre de la réorganisation capitalistique et patrimoniale de la société MARTEL GROUPE.

L'apport envisagé a pour objectif de permettre à la société MARTEL GROUPE de détenir la totalité des titres sociaux de sa filiale DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES.

1.2 Présentation des parties en présence

1.2.1 Personnes physiques réalisant l'apport

- Monsieur Wilfried MARTEL, né le 13 avril 1991 à LYON 3ème (69), de nationalité française, célibataire non signataire d'un PACS, et demeurant à SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR (69650) - 2 passage Claude Grand.
- Monsieur Lionel MARTEL, né le 8 Octobre 1968 à DECINES (69), de nationalité française, marié avec Madame Nathalie MARTEL, née PAYET le 3 février 1969 à LYON 3ème (69), sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre TROSEVIN Notaire à GENAS (69), en date du 11 septembre 1989, préalable à leur union célébrée le 23 septembre 1989 à la Mairie de CHASSIEU (69), et demeurant à SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69780) - 9, Domaine du Nan.
- Monsieur Fabrice MARTEL, né le 29 Février 1972 à BRON (69), de nationalité française, marié avec Madame Sandra MARTEL, née COILLAUDIN le 12 décembre 1972 à VILLEURBANNE (69), sous le régime de la séparation de biens suivant contrat de mariage reçu par Maître François BARTHELET, Notaire à SAINT PRIEST (69), en date du 2 septembre 1993 préalable à leur union célébrée le 18 septembre 1993 à la Mairie de CHASSIEU (69), et demeurant à SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69780) - 35, Rue Bel Air.



1.2.2 Société bénéficiaire de l'apport

La société MARTEL GROUPE est une Société par actions simplifiée au capital de 2.745.384 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 533 801 098, dont le siège social est situé à ST LAURENT DE MURE (69720), 26, Rue des Combattants d'Afrique du Nord. Elle est représentée par son Président, Monsieur Lionel MARTEL.

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit ;
- L'activité de holding ;
- L'assistance, l'animation et la gestion de ces sociétés en vue de leur développement ;
- Fournitures d'études et de prestations de services dans l'organisation et gestion technique économique et administrative ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Son capital est de 2.745.384 Euros, divisé en 2.745.384 actions de 1 Euro.

La société MARTEL GROUPE détient 9 sociétés opérationnelles, ainsi que des sociétés civiles immobilières détenant les actifs immobiliers du Groupe. Au titre de son dernier exercice clos le 31 décembre 2017, la société MARTEL GROUPE affiche un chiffre d'affaires de K.3.449 Euros, pour un résultat net de K.658 Euros et des capitaux propres qui s'élèvent à K.3.980 Euros.

Les comptes consolidés de l'exercice 2017 du Groupe MARTEL affichent un chiffre d'affaires de K.35.121 Euros, un EBITDA retraité (des loyers de crédit baux et de cessions d'immobilisations) de K.4.031 Euros et des fonds propres consolidés de K.6.107 Euros.

1.2.3 Société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES dont les titres sont apportés

La société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES est une Société à Responsabilité au capital de 12.000 Euros composé de 1.200 parts sociales détenues comme suit :

Associés	Parts sociales détenues	%	Titres sociaux apportés	%
SAS MARTEL GROUPE	780	65,0%	-	0,0%
Wilfried MARTEL	400	33,3%	400	95,2%
Lionel MARTEL	10	0,8%	10	2,4%
Fabrice MARTEL	10	0,8%	10	2,4%
Total	1 200	100%	420	100%



Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 749 893 756. Son siège social est situé à ST LAURENT DE MURE (69720), 20, Avenue des Catelines.

Cette société a notamment pour objet :

- Désamiantage, décontamination, déconstruction intérieure ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissement, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Au titre du dernier exercice clos au 31 décembre 2017, la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES affiche un niveau d'EBITDA de K.158 €uros pour un CA de K.2.143 €uros.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'opération d'apport sont exposées, de façon détaillée dans le traité d'apport de parts sociales de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES à la société MARTEL GROUPE, et s'inscrivent dans le cadre de la transmission du solde des titres de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES (soit 35 %) non détenu par la société MARTEL GROUPE.

1.3.1 Caractéristiques essentielles de l'apport

Dans le cadre de l'opération, il est envisagé de réaliser l'apport de 420 parts sociales de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES, et qui représente 35 % du capital de ladite société.

1.3.2 Aspects fiscaux et juridiques

En application des dispositions de l'article 150-0 B du code général des impôts, les apporteurs entendent bénéficier selon le cas du sursis ou du report d'imposition de la plus-value dégagée à la suite de l'échange de leurs titres sociaux respectifs de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES contre les titres émis au titre de l'augmentation de capital de la société MARTEL GROUPE.



1.3.3 Conditions suspensives

Le présent apport sera définitif après établissement d'un rapport d'un Commissaire aux apports au plus tard 8 jours avant la date de réalisation.

1.3.4 Rémunération des apports

En rémunération des apports évalués à la somme de 1.487.501,40 Euros, il sera attribué 138.375 actions de la société MARTEL GROUPE de 1 Euro chacune de valeur nominale, intégralement libérées, et répartie de la manière suivante :

Associés	Parts sociales apportées	%	Rémunération des apports	%
Wilfried MARTEL	400	95,2%	131 785	95,2%
Lionel MARTEL	10	2,4%	3 295	2,4%
Fabrice MARTEL	10	2,4%	3 295	2,4%
Total	420	100%	138 375	100%

Les actions créées seront émises au prix d'environ 3.541,67 Euros par action, soit avec une prime d'apport globale de 1.349.126,40 Euros, soit une prime d'apport par action d'environ 9,75 Euros.

1.4 Présentation de l'apport

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

L'évaluation des parts sociales apportées a été arrêtée en référence aux modalités de valorisation retenues ci-après. Il en ressort une valorisation de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES de K€.4.250 soit 3.541,67 Euros par titre.

La méthode d'évaluation retenue repose sur une approche multicritère qui tient compte :

- Des données comptables extraient du business plan de l'exercice 2018 ;
- D'un multiple (x6) de l'EBITDA retraité notamment des redevances de crédit-bail et des cessions d'immobilisations et déduction faite de la dette financière nette.

1.4.2 Description et évaluation de l'apport

La société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES a été valorisée à la somme de K.4.250 Euros. Sur la base de la méthode retenue, la valorisation des titres apportés a été arrêtée à la somme de 1.487.501,40 Euros et correspond à 35 % du capital de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES.



2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Notre mission a pour objet d'éclairer les Associés de la société MARTEL GROUPE sur la valeur des apports devant être effectués par Messieurs Wilfried MARTEL, Lionel MARTEL et Fabrice MARTEL.

Nous avons notamment :

- Revu la documentation juridique relative à l'opération, y compris le traité d'apport ;
- Vérifier la pleine propriété des titres apportés ;
- Examiné les modalités de l'apport ;
- Revue les bilans de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES au 31 décembre des exercices 2016 et 2017 et de la situation intermédiaire du 30 juin 2018 ;
- Revue du business plan 2018 de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES et des données d'activités disponibles à date au titre de l'année 2018 ;
- Pris connaissance de l'activité de DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES et du groupe MARTEL ;
- Apprécié la valeur de l'apport ;
- Mis en œuvre des techniques de valorisation afin de confronter les résultats obtenus avec la valorisation retenue de l'opération ;

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport des titres envisagé est effectué par des personnes physiques.

Aux termes du projet traité d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimées des parts sociales de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES en tant que valeur d'apport, basées notamment sur une approche multicritère et sur des valorisations de sociétés du secteur d'activité similaire.

Le choix de cette méthode de valorisation à la valeur réelle est conforme aux dispositions du règlement CRC n° 2001-01 du 4 mai 2004 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées.



Enfin, la méthode de valorisation retenue fait référence à la méthodologie retenue dans le cadre de la réalisation d'opérations de restructuration capitalistique. Par conséquent, cette méthode n'appelle pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Messieurs Wilfried MARTEL, Lionel MARTEL et Fabrice MARTEL des parts sociales de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES, objet du présent apport.

2.4 Appréciation de la valeur de l'apport

2.4.1 Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des parts sociales représentant 35 % du capital de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES.

2.4.2 Détermination de la valeur d'apport par les parties

Concernant l'approche par l'EBITDA, le multiple de 6 nous sommes pleinement justifié au regard des caractéristiques métiers et marché de la Société, et de ses agrégats financiers.

La valorisation de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES a été établie en tenant compte des données financières prévisionnelles pour l'exercice 2018, dont la réalisation est confortée par les données comptables de la situation intermédiaire du 30 juin 2018.

Le plan d'affaires prévisionnel pour 2018 affiche un EBITDA retraité (notamment des redevances de crédit-bail et des cessions d'immobilisations) de K.689 €uros et une position nette de trésorerie excédentaire de K.116 €uros. L'application d'un multiple de 6 à l'EBITDA retraité, majoré de la position nette de trésorerie, conduit à une valeur de titres de K.4.250 €uros pour la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES.

2.4.3 Valorisation de la SARL DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES

La valorisation de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES ressort à K.4.250 €uros, soit une valeur de part sociale de K.3,54 €uros.



Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre plus méthodes de valorisation (approche patrimoniale, approche par les multiples...). Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur retenue de l'apport pour autant que le niveau actuel de rentabilité de l'activité se maintienne sur les prochaines années. Nous nous sommes également appuyés sur des opérations similaires.

3. SYNTHÈSE ET POINTS CLES

3.1 Diligences mises en œuvre

Les diligences mises en œuvre ne mettent pas en évidence de facteur remettant en cause la valorisation des titres de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES.

3.2 Éléments essentiels ayant une incidence sur la valeur

La valorisation retenue repose essentiellement sur le maintien du niveau d'activité et de performance de la société DRA DÉSAMANTAGE RHÔNE ALPES et de sa capacité à générer de la trésorerie.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 1.487.501,40 €uros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital à émettre de la société bénéficiaire de l'apport en nature dans le cadre de son augmentation de capital, complété de la prime d'apport.

Fait à CALUIRE

Le 24 janvier 2019

Le Commissaire aux Apports

BF AUDIT PARTENAIRES

Frédéric BRÉJON